



Signataires : Julien Nicolet-dit-Félix, Dilara Bayrak, Yves de Matteis, Emilie Fernandez, Cédric Jeanneret, Angèle-Marie Habiyakare, Lara Atassi, Céline Bartolomucci, Louise Trottet, Laura Mach, Pierre Eckert, Sophie Bobillier, Léo Peterschmitt, Uzma Khamis Vannini, Diego Esteban

Date de dépôt : 17 juin 2025

Proposition de motion

pour un plan de désengagement des logiciels propriétaires et des solutions d'hébergement numérique états-unis

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 21A de notre constitution qui assure l'intégrité des données que l'Etat de Genève détient et sa participation à l'objectif de souveraineté numérique de la Confédération ;
- la dépendance croissante de nos institutions aux solutions numériques propriétaires produites par des entreprises sises aux Etats-Unis ;
- l'aide-mémoire sur les risques liés au cloud de Privatim¹ (Conférence des préposés suisses à la protection des données) qui rappelle que « les fournisseurs de services soumis au CLOUD Act doivent accorder aux autorités nord-américaines un droit d'accès aux données enregistrées. Celui-ci doit être accordé même si la sauvegarde n'intervient pas aux Etats-Unis, mais, par exemple, dans un Etat de l'Union européenne ou en Suisse » ;
- l'inquiétante évolution du pouvoir exécutif états-unien, qui agit désormais sans considération pour le droit international et multiplie les abus de pouvoir ;

¹ https://www.privatim.ch/wp-content/uploads/2023/10/privatim_Cloud-Merkblatt_v3_01_20220203_def_FR.pdf

- l'information publiée par *Le Temps* du 17 juin 2025², qui révèle que l'Etat de Genève a pris la décision de recourir progressivement aux applications « Microsoft 365 » qui imposent un service par abonnement et un hébergement des données sur des serveurs dont l'emplacement est inconnu ;
- les risques énormes pour l'intégrité de nos données, ainsi que notre dépendance à ces outils ;
- les risques économiques que ces abonnements nous font courir, le montant à payer pouvant augmenter sans négociation possible ;
- la stratégie économique des géants de l'informatique qui rend croissante notre dépendance à leurs services ;
- la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 2165³ qui reconnaît les risques ici mentionnés et affirme que « face à un cadre légal transatlantique qui pourrait être appelé à évoluer défavorablement, le canton de Genève s'emploie à développer des alternatives locales, basées sur des clouds souverains ou des logiciels open source » ;
- le choix de plusieurs collectivités publiques (Land de Schleswig-Holstein, municipalités danoises...) de faire passer leur administration aux logiciels libres ;
- l'engagement de la DINUM (division interministérielle du numérique) française d'opérer une transition vers le numérique libre⁴ ;
- L'annonce, le 9 juin 2025, de la ministre du numérique danoise de s'engager dans la transition de l'administration publique du pays vers le numérique libre⁵ ;
- que les services pédagogiques de toutes les écoles primaires et les cycles d'orientation fonctionnent, depuis plusieurs années, exclusivement sur des logiciels libres ;
- les nombreuses entreprises hautement spécialisées dans le numérique que notre canton et notre région comptent et qui bénéficieraient des retombées économiques et scientifiques d'un désengagement de l'Etat des sociétés informatiques états-uniennes,

² <https://www.letemps.ch/cyber/donnees-personnelles/exclusif-l-etat-de-geneve-a-discretement-fait-le-choix-de-renforcer-sa-dependance-a-microsoft>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE02165A.pdf>

⁴ <https://cnumerique.fr/paroles-de/le-logiciel-libre-dans-la-strategie-de-letat-entretien-avec-stephanie-schaer>

⁵ <https://politiken.dk/viden/tech/art10437680/Caroline-Stage-udfaser-Microsoft-i-Digitaliseringsministeriet>

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer un plan de désengagement des logiciels et services d'hébergement propriétaires pour passer progressivement, mais le plus rapidement possible, l'entier de ses services sur des logiciels libres ;
- à produire chaque année un rapport sur les résultats et les difficultés de la transition vers le numérique libre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Notre dépendance aux géants du numérique n'est un secret pour personne et, quotidiennement, nous réalisons que nous sommes, dans notre vie domestique, presque incapables de nous passer des services des GAFAM.

Malheureusement, il en va de même à l'échelle de l'Etat et les conséquences des choix numériques opérés il y a plusieurs années peuvent se révéler très graves, non seulement pour notre sécurité, mais également pour nos finances.

En effet, les logiciels et services proposés par ces acteurs ont pour attrait principal leur simplicité d'usage pour un prix apparemment attractif et, il y a une ou deux décennies, ils ont su devenir presque indispensables.

Depuis lors, ces entreprises ont adopté des stratégies agressives de fidélisation, à la fois en développant des standards propres, mais surtout en rendant, à chaque étape de leur évolution, plus difficile le renoncement à leurs services au profit d'alternatives plus intéressantes ou plus éthiques.

Ainsi, *Le Temps* du 17 juin 2025 nous apprend que l'Etat s'apprête à adopter les applications « Microsoft 365 » qui constituent un pas supplémentaire dans cette dépendance, puisqu'il implique la souscription d'un abonnement et l'hébergement de quantité importante de données sur des serveurs gérés par Microsoft.

Et pourtant, depuis plusieurs années, l'Etat affirme vouloir s'orienter vers un numérique souverain et intègre. En témoignent, entre autres, le plébiscite de juin 2023 sur l'article constitutionnel garantissant l'intégrité numérique (94% de oui !) mais également la réponse détaillée à la QUE 2165 qui posait la question des risques associés à la dépendance aux géants états-unis du numérique, dans un contexte de dérive autocratique du gouvernement Trump.

Car, en plus des dangers inhérents aux logiciels propriétaires, la très inquiétante évolution des autorités de Washington à l'égard des libertés civiles et du droit international devrait nous convaincre de planifier le plus rapidement possible notre sevrage des logiciels et clouds propriétaires.

Le terme « sevrage » n'est pas excessif, tant notre dépendance est semblable à une addiction et les réponses actuelles de notre gouvernement similaires à celles de celui qui assure qu'il cessera de fumer ou de boire, mais plus tard, car maintenant c'est bien trop compliqué, tout en cumulant les prétextes dilatoires.

Nul n'affirme que le désengagement des logiciels propriétaires sera chose aisée, mais il est certain que la transition sera d'autant plus délicate qu'elle sera tardive. Or, les risques objectifs liés à l'administration Trump cumulés au renforcement de notre allégeance numérique liée aux applications « Microsoft 365 » constituent sans nul doute deux motifs suffisants pour initier le désengagement de notre Etat.

La présente motion invite donc le Conseil d'Etat à planifier cette transition pour qu'elle se fasse le mieux et le plus rapidement possible et l'invite à produire des rapports d'étapes chaque année.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de lui faire bon accueil.